

# MESSAGER DE TAHITI.

Journal Officiel des Etablissements français de l'Océanie,

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS A 3 HEURES DU SOIR.

MAITIHI 24 N° 20

TE VEA NO TAHITI.

Mahana mai 20 Ihuai 1872.

**PAIX DE L'ABONNEMENT (payable d'avance):**  
 Un an ..... 14 fr.  
 Six mois ..... 10 fr.  
 Trois mois ..... 6 fr.  
 En dehors de ces prix, il y a des frais de port et de réimpression.

**Pour les Abonnements et les Annonces, s'adresser**  
 IMPRIMERIE DE GOUVERNEMENT.

**PRIX DES ANNONCES (au comptant):**  
 Les 20 premières lignes ..... 10 fr. la ligne  
 Les 21<sup>es</sup> et suivantes ..... 5 fr. la ligne  
 Les annonces courtes se paient à moitié du prix de la première insertion.

## SOMMAIRE.

**PARTIE OFFICIELLE.** — Arrêté: pertes créances à l'égard d'un atelier de discipline; — décrets: l'indemnité à accorder au médecin ou chirurgien rempli pendant une absence; — Décrets: décrets: l'indemnité à accorder au médecin ou chirurgien rempli pendant une absence; — Arrêt administratif: — Révisé des affaires de la haute-cour indienne.  
**PARTIE NON OFFICIELLE.** — Nouvelles et faits divers. — Le tassel sans la branche. — Chronique parisienne. — La grande coupe. — Annonce hydrographique. — Mouvements des ports de l'océan et l'océan. — Annonces.

## PARTIE OFFICIELLE

Nous, Commandant des Etablissements français de l'Océanie, Commissaire de la République aux îles de la Société,  
 Vu les articles 15 et 16 de la loi du 10 avril 1866;  
 Vu l'article 56 de l'arrêté du 12 décembre 1861 portant qu'à défaut de paiement le contribuable sera poursuivi par les voies de droit et placé dans un atelier de discipline pour s'y libérer en travail à la journée ou à la tâche;  
 Et les articles 52 et 53 de l'arrêté du 10 avril 1866, ainsi conçus:

Art. 50. Tout dettier qui refusera de s'acquiescer envers l'engagement sera mis dans un atelier de discipline.  
 Art. 51. Les dettiers qui ne s'acquiescent pas envers l'engagement seront mis dans un atelier de discipline.  
 Art. 52. Les dettiers qui ne s'acquiescent pas envers l'engagement seront mis dans un atelier de discipline.  
 Art. 53. Les dettiers qui ne s'acquiescent pas envers l'engagement seront mis dans un atelier de discipline.

Art. 54. Les dettiers qui ne s'acquiescent pas envers l'engagement seront mis dans un atelier de discipline.  
 Art. 55. Les dettiers qui ne s'acquiescent pas envers l'engagement seront mis dans un atelier de discipline.

Art. 56. Les dettiers qui ne s'acquiescent pas envers l'engagement seront mis dans un atelier de discipline.  
 Art. 57. Les dettiers qui ne s'acquiescent pas envers l'engagement seront mis dans un atelier de discipline.

Art. 58. Les dettiers qui ne s'acquiescent pas envers l'engagement seront mis dans un atelier de discipline.  
 Art. 59. Les dettiers qui ne s'acquiescent pas envers l'engagement seront mis dans un atelier de discipline.

Art. 60. Les dettiers qui ne s'acquiescent pas envers l'engagement seront mis dans un atelier de discipline.  
 Art. 61. Les dettiers qui ne s'acquiescent pas envers l'engagement seront mis dans un atelier de discipline.

Art. 62. Les dettiers qui ne s'acquiescent pas envers l'engagement seront mis dans un atelier de discipline.  
 Art. 63. Les dettiers qui ne s'acquiescent pas envers l'engagement seront mis dans un atelier de discipline.

Art. 64. Les dettiers qui ne s'acquiescent pas envers l'engagement seront mis dans un atelier de discipline.  
 Art. 65. Les dettiers qui ne s'acquiescent pas envers l'engagement seront mis dans un atelier de discipline.

Art. 66. Les dettiers qui ne s'acquiescent pas envers l'engagement seront mis dans un atelier de discipline.  
 Art. 67. Les dettiers qui ne s'acquiescent pas envers l'engagement seront mis dans un atelier de discipline.

Art. 68. Les dettiers qui ne s'acquiescent pas envers l'engagement seront mis dans un atelier de discipline.  
 Art. 69. Les dettiers qui ne s'acquiescent pas envers l'engagement seront mis dans un atelier de discipline.

Art. 70. Les dettiers qui ne s'acquiescent pas envers l'engagement seront mis dans un atelier de discipline.  
 Art. 71. Les dettiers qui ne s'acquiescent pas envers l'engagement seront mis dans un atelier de discipline.

Art. 72. Les dettiers qui ne s'acquiescent pas envers l'engagement seront mis dans un atelier de discipline.  
 Art. 73. Les dettiers qui ne s'acquiescent pas envers l'engagement seront mis dans un atelier de discipline.

Art. 74. Les dettiers qui ne s'acquiescent pas envers l'engagement seront mis dans un atelier de discipline.  
 Art. 75. Les dettiers qui ne s'acquiescent pas envers l'engagement seront mis dans un atelier de discipline.

Art. 76. Les dettiers qui ne s'acquiescent pas envers l'engagement seront mis dans un atelier de discipline.  
 Art. 77. Les dettiers qui ne s'acquiescent pas envers l'engagement seront mis dans un atelier de discipline.

pour les individus qui reçoivent de ce dernier service; et destinée à l'extinction de leur dette.

Art. 5. Les contribuables et les dettiers précités qui seront domiciliés à Papeete, pourront, sur leur demande, être autorisés à demeurer avec leurs familles. Quant à ceux qui n'y auront pas leur domicile, ils seront logés dans la partie de la caserne des mutui à cheval qui leur sera affectée, sous la surveillance de la police.

Art. 6. Ceux qui s'absentent des travaux sans autorisation ou qui commettent des actes d'insubordination envers les agents préposés à la garde ou à la direction des travaux pourront être détenus à la prison, sur la plainte du commissaire de police et l'ordre de l'Ordonnateur, ou du directeur des affaires indigènes s'ils reçoivent de son autorité. Ils continueront à produire part aux travaux de l'atelier.

Toute punition de l'espèce excédant huit jours d'emprisonnement devra être soumise à notre approbation.

Pendant leur séjour en prison ils ne toucheront pas de solde de travail, mais recevront la ration en nature.

Le temps passé en prison ne comptera pas pour la libération de l'atelier de discipline.

Art. 7. A l'expiration du temps que les contribuables et dettiers devront passer à l'atelier, ils recevront un certificat constatant leur libération. Ce certificat leur sera délivré par le commissaire de police et sera visé par l'Ordonnateur ou le directeur des affaires indigènes, suivant leur destination.

Avant de leur mise en liberté sera transmis à l'intéressé ou au caissier du service indigène, selon le service auquel ils appartiennent.

Art. 8. La police de l'atelier sera confiée aux agents de la police indigène, sous la surveillance du commissaire de police.

Art. 9. Les personnes qui, par suite de leur situation, ne peuvent pas aller à l'atelier, seront autorisées à aller à l'atelier, sur la demande du commissaire de police.

Art. 10. L'Ordonnateur L. de Directeur de l'intérieur et le Directeur des affaires indigènes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Messenger de Tahiti*, inséré au *Bulletin officiel* et enregistré partout où besoin sera.

Papeete, le 12 juillet 1872.

GIRARD.

Par le Commandant Commissaire de la République:  
 L'Ordonnateur L. de Directeur de l'intérieur, Le Directeur des affaires indigènes, Docteur.

Nous, Commandant des Etablissements français de l'Océanie, Commissaire de la République aux îles de la Société,  
 Vu l'article 17 de la loi du 18 juin 1811, ensemble l'article 6 de l'arrêté du 23 mars 1869;

Attendu que le tarif établi par les textes ne comporte pas une rémunération suffisante au profit des médecins ou chirurgiens appelés par justice de procéder aux ouvertures de cadavres;

Sur la proposition du procureur de la République, chef du service judiciaire;

Le Conseil d'administration entendu,

AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS:

Art. 1<sup>er</sup>. Chaque médecin ou chirurgien recevra pour les ouvertures de cadavres, avant ou après l'inhumation, vingt-cinq francs, sans préjudice de l'allocation fixée pour la visite et le rapport.

Art. 2. Le présent arrêté, provisoirement exécutoire, sera soumis à l'approbation de Son Excellence le Ministre de la marine et des colonies.

Art. 3. Le procureur de la République, chef du service judiciaire, et l'Ordonnateur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera enregistré partout où besoin sera, publié au *Messenger* et inséré au *Bulletin officiel* des Etablissements.

Papeete, le 12 juillet 1872.

GIRARD.

Par le Commandant Commissaire de la République:  
 L'Ordonnateur, Le Procureur de la République, Chef du service judiciaire, Docteur.

Nous, Commandant des Etablissements français de l'Océanie, Commissaire de la République aux îles de la Société,

Vu la demande formulée par le sieur Aumerau (Antoine-Jean-Baptiste), domicilié à Anaa (îles Tuamotu), à l'effet d'être autorisé à contracter mariage avec dame veuve Kaumatapu, née Farumua Tapaia, domiciliée au même lieu;

Vu le décret du 24 mars 1852;

Attendu que les pièces produites à l'appui de la demande sont satisfaisantes,

AVONS DÉCIDÉ ET DÉCIDERONS:

Art. 1<sup>er</sup>. Consentement est donné au sieur Aumerau à l'effet de contracter mariage.

Art. 2. Expédition de la présente décision sera annexée au registre de l'état civil sur lequel sera inscrit l'acte constatant la célébration du mariage.

Art. 3. Le procureur de la République, chef du service judiciaire, est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera enregistrée par lui, ou par son substitué, au bureau de l'enregistrement, et inscrite au Bulletin officiel des Etablissements.

Papeete, le 12 juillet 1872.  
GIRARD.

Par le Commandant Commissaire de la République :  
Le Procureur de la République, Chef du service judiciaire,  
BOCOUR.

Noes, Commandant des Etablissements français de l'Océanie, Commissaire de la République aux îles de la Société.

Vu la demande formulée par le sieur A-nyen, immigré tahitien, immatriculé sous le n° 764, cultivateur, demeurant à Tovarou, île Moorea, à l'effet de contracter mariage avec demoiselle Totoua Vanapata, domiciliée au même lieu.

Vu le décret du 24 mars 1852 ;  
Attendu que les pièces à l'appui de la demande sont suffisantes,

Auxes officiers et témoins :

Art. 1<sup>er</sup>. Consentement est donné au sieur A-nyen afin de contracter mariage.

Art. 2. Expédition de la présente décision sera annexée au registre de l'état civil sur lequel sera inscrit l'acte constatant la célébration du mariage.

Art. 3. Le procureur de la République, chef du service judiciaire, est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au Messager, inscrite au Bulletin officiel et enregistrée partout où besoin sera.

Papeete, le 12 juillet 1872.  
GIRARD.

Par le Commandant Commissaire de la République :  
Le Procureur de la République, Chef du service judiciaire,  
BOCOUR.

Par arrêté de M. le Commandant Commissaire de la République en date du 15 juillet 1872, un congé de six mois sans solde a été accordé à M. Lévier (Arthur), greffier du haut-cour tahitien, pour se rendre en France.

## ADMINISTRATION DE L'ORDONNATEUR

L'administration a l'intention d'acquiescer pour les besoins de la Station locale aux propositions de 40 à 80 tonneaux, de marchandises, et bien conditionnées.

Les offres, mises sous pli cacheté portant indication sur la description de leur objet, seront adressées à l'Ordonnateur jusqu'au 31 du présent mois de juillet.

3-3

## ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

### Rôle des affaires

Qui doivent être appelés devant la Haute-cour tahitienne pendant la troisième session de 1872.

### Te man ohopa

Et ceux qui se trouvent en état de faire appel devant la Haute-cour tahitienne pendant la troisième session de 1872.

- 22 au 22 juillet 1872 — I rotopu la Tofoa a Pare, e, fufa fema, e, tia i Teahara, o Mihia a Tamara, e, fufa fema, e, tia i Hapihi, e, o Tamarua a Tamarua, e, fufa fema, e, tia i Papeete, no fenua ra o Tamarua, e, o Tamarua, e, fufa fema, e, tia i Papeete.
- 23 au 23 juillet 1872 — I rotopu la Teahara a Mafua, o o Rurei a Amo, e, fufa fema, e, tia i Pape, e, o Mafua a Mafua, e, fufa fema, e, tia i Mafua, no fenua ra o Vaitutu, te vai i Mafua.
- 24 au 24 juillet 1872 — I rotopu la Tamarua a Papeete, e, fufa fema, e, tia i Mafua, o o Tamarua a Pape, o o Tamarua a Mafua, e, fufa fema, e, tia i Mafua, no fenua ra o Tamarua, te vai i Mafua.
- 25 au 25 juillet 1872 — I rotopu la Mafua a Tatura, e, fufa fema, e, tia i Vairoa, e, o Tatura a Tatura, e, fufa fema, e, tia i Vairoa, no fenua ra o Tatura, o o Tatura, te vai i Vairoa.
- 26 au 26 juillet 1872 — I rotopu la Mafua a Tatura, e, fufa fema, e, tia i Tatura, o o Tatura a Tatura, e, fufa fema, e, tia i Tatura, no fenua ra o Tatura, o o Tatura, te vai i Tatura.
- 27 au 27 juillet 1872 — I rotopu la Tatura a Mafua, e, fufa fema, e, tia i Tatura, e, o Tatura a Tatura, e, fufa fema, e, tia i Tatura, no fenua ra o Tatura, o o Tatura, te vai i Tatura.
- 28 au 28 juillet 1872 — I rotopu la Tatura a Mafua, e, fufa fema, e, tia i Tatura, e, o Tatura a Tatura, e, fufa fema, e, tia i Tatura, no fenua ra o Tatura, o o Tatura, te vai i Tatura.
- 29 au 29 juillet 1872 — I rotopu la Tatura a Mafua, e, fufa fema, e, tia i Tatura, e, o Tatura a Tatura, e, fufa fema, e, tia i Tatura, no fenua ra o Tatura, o o Tatura, te vai i Tatura.
- 30 au 30 juillet 1872 — I rotopu la Tatura a Mafua, e, fufa fema, e, tia i Tatura, e, o Tatura a Tatura, e, fufa fema, e, tia i Tatura, no fenua ra o Tatura, o o Tatura, te vai i Tatura.
- 31 au 31 juillet 1872 — I rotopu la Tatura a Mafua, e, fufa fema, e, tia i Tatura, e, o Tatura a Tatura, e, fufa fema, e, tia i Tatura, no fenua ra o Tatura, o o Tatura, te vai i Tatura.

## PARTIE NON OFFICIELLE

### NOUVELLES ET FAITS DIVERS.

Le vote d'un premier crédit de 8 millions pour être employé à la confection du matériel de guerre français n'est que la première partie d'un crédit d'ensemble qui sera demandé successivement pour des travaux d'urgence. Indépendamment des 420 batteries de campagne et de leur approvisionnement en poudre et en projectiles, on doit confectionner quatre équipages de siège avec 600 bouches à feu, plus 650,000 fusils d'après le modèle en usage perfectionné, 60,000 carabines, 130,000 mousquets de cavalerie, 66,000 revolvers, 130,000 fusils et 10,000 carabines pour notre cavalerie de ligne. La fabrication de ces objets n'aura pour but que de compléter l'approvisionnement et de le porter à un chiffre normal qui répondra à tous les besoins de la nouvelle armée et de la réserve. La fabrication des cartouches suivra les mêmes proportions. On doit aussi confectionner pour l'infanterie un certain nombre d'outils, car on ne reconstruit qu'avec le fusil à tir rapide il est indispensable de protéger les troupes au moyen d'ouvrages en terre d'une exécution prompte et facile.

Il appartenait à une municipalité républicaine comme celle de la ville de Paris, et elle n'en occupait très activement, d'améliorer le sort de la classe ouvrière et de lui faire perdre l'habitude du cabaret. On va en effet fonder dans chacun des vingt arrondissements de Paris des cercles d'ouvriers semblables à celui qui existe déjà boulevard Montparnasse et qui compte neuf cents personnes. Le dessein de création de ces vingt cercles est estimé 300,000 francs ; quant à la dépense annuelle elle sera couverte par les frais de cotisation. L'ouvrier célibataire, au lieu de s'en aller au cabaret, aura donc un endroit de réunion où il pourra causer, lire et s'instruire ; il ne pourra qu'y gagner surtout en moralité. Il serait bien désirable que toutes les villes de province suivissent un tel exemple.

— La colonne Vendôme sera bientôt relevée. Tous les débris du monument ont été recueillis au Dépôt du mobilier de la couronne, rue de l'Université, il y avait 273 pièces ; deux seulement ont dû être refondues, celles qui se trouvaient immédiatement au-dessous de chapiteaux ; leurs reliefs représentent des types de soldats de la bataille d'Austerlitz. La colonne sera reconstituée telle qu'elle était. On sait qu'elle avait été élevée par les architectes Gondet et Leprieux, sur les plans de Denon. Les reliefs rappellent tous les faits de guerre depuis le camp de Boulogne jusqu'à Austerlitz ; elle fut faite de douze cents canons pris à l'ennemi. Elle avait et aura 45 mètres d'élévation ; Napoléon I<sup>er</sup> sera remplacé sur la façade.

— Depuis quelque temps, on travaillait intensément à réparer le soulèvement de la colonne de la Bastille, si fortement endommagée pendant le combat du mois de mai. Aujourd'hui le travail va se continuer dans toute la hauteur de la colonne, pour enlever les débris de la colonne de la Bastille. Cette réparation est faite au moyen d'échafaudages qui atteignent actuellement le tiers du monument et qui ne tarderont pas à s'élever jusqu'au sommet. Pour opérer le raccommodage, on enlève la partie percée et on la remplace par une pièce équivalente et échancrée de manière à ce que la colonne ait la même apparence. Cette réparation est fort dispendieuse ; elle offre en même temps un certain danger pour les ouvriers, surtout à mesure que le travail les oblige à surmonter les échafaudages. Jusqu'à présent on n'a cependant aucun accident à déplorer.

— La statistique officielle de la ville de Londres présente sous la forme la plus concise un prodigieux aliment à l'imagination des peureux. La population de cette ville est presque quatre fois plus nombreuse que celle de New York et San Francisco ; elle est double de celle de Constantinople ; elle a deux tiers de plus que celle de Paris et un quart de plus que Pékin. Elle contient autant de ruelles que toute l'Ecosse ; elle possède le double de la population du Danemark, et trois fois le nombre des individus qui forment la Grèce entière. Son état sanitaire, malgré une grande agglomération, est remarquablement excellent. Toute cette population des bords de la Tamise, il n'y a pas une personne toutes les cinq minutes.

— La statistique officielle de la ville de Londres présente sous la forme la plus concise un prodigieux aliment à l'imagination des peureux. La population de cette ville est presque quatre fois plus nombreuse que celle de New York et San Francisco ; elle est double de celle de Constantinople ; elle a deux tiers de plus que celle de Paris et un quart de plus que Pékin. Elle contient autant de ruelles que toute l'Ecosse ; elle possède le double de la population du Danemark, et trois fois le nombre des individus qui forment la Grèce entière. Son état sanitaire, malgré une grande agglomération, est remarquablement excellent. Toute cette population des bords de la Tamise, il n'y a pas une personne toutes les cinq minutes.

— La Mémorial raconte l'histoire suivante : La race des tatars n'est pas encore complètement perdue. Voici qu'un signal de nationalité russe, David Mierowitch, qui serait tout simplement l'un des chanteurs les plus merveilleux que la terre ait portés. Comme tout bon tatar, il a sa légende. Son père, riche propriétaire du Kewno, voulant l'empêcher d'obéir au penchant qui le portait vers l'art musical, l'envoya dans l'une de ses terres éloignées où il apprendrait l'agriculture. Là, il concourut pour le prix du moujik, qui, dans quelques parties de la Russie, est accordé, en vertu d'une ancienne coutume, au chanteur qui peut approcher le plus du rosignol en mélodie et en volubilité. Mierowitch remporta le prix et s'enfuit à St-Petersbourg, où il souffrit de la plus cruelle misère, gagnant à peine sa vie en chantant dans les rues et en imitant les oiseaux de son province natale. Le hasard le fit chater un soir devant l'hôtel où M<sup>me</sup> Pauline Lucre demandait pendant son engagement à l'Opéra. La prima donna fut ravie. Elle envoya chercher le jeune homme, et, en apprenant son nom, elle lui dit qu'il lui fallait procurer des aliments et des habits, puis l'envoya au pianiste Rubinstein. Celui-ci le fit entrer au Conservatoire, où il étudia avec acharnement et promet de devenir l'un des premiers chanteurs du monde.

— Il existe à Vienne un exemple remarquable du tatouage. L'individu en question est un Grec, jadis pirate, qui a commis également des actes de brigandage sur le continent. Il y a sept ans, il fut fait prisonnier avec cinq de ses compagnons par l'un des navires suédois de l'Asie. Trois d'entre eux furent exécutés, mais le Grec en question et deux autres furent réservés pour servir le sultan du tatouage sur le corps. L'opération dura deux mois, et fut faite par six hommes, qui chaque jour opéraient sur une partie différente du corps du malheureux corps turc. Ce procédé lui causa de terribles douleurs ; les deux autres brigands moururent sous ce traitement. Le corps du Grec est couvert de la tête aux pieds de dessins représentant des hommes, des animaux, des monstres fabuleux. La couleur dont on s'est servi pour les figures paraît être du Indigo ; on ne sent, surtout sur l'abdomen et le poignet, est du vermillon. Le Grec, en effet, on aperçoit une ligne de la couleur normale de la peau ; les mains ; les plantes des pieds sont colorées en rouge, mais sans dessins. Sur le visage et le cou, il y a des inscriptions en caractères qui ressemblent à l'arabe. Au toucher et à la vue, la peau paraît être généralement à un état normal, mais elle est très dure. Le Grec est à voir à l'hôpital général de Vienne, et le professeur Hebra, qui l'a montré il y a quelques jours à sa classe, l'a fait photographier dans diverses attitudes. (British medical Journal).

Il y avait question d'un médecin anglais, le docteur Woodhouse, qui avait découvert un moyen infallible de guérir le choléra, et qui, en effet, un assez grand nombre de malades dans les quartiers atteints par l'épidémie. Son remède est tout simplement une application de colloidin à l'estomac, complétée avec l'absorption d'une assez forte quantité de rhum ou d'eau de vie. On n'a pas eu en quelques heures des malades dont l'état semblait désespéré qu'ils eussent remis sur pied.

Des démolitions à la hauteur du Pont-Royal, à Paris, des mariages, en attendant l'épave, ramènent du fond de la Seine une masse informe, revêtue de sable et de coquillages, qu'ils vendent quelques francs à un marchand d'antiquités du quai Voltaire. Notre antiquaire enlève avec une religieuse sollicitude la couche calcaire qui recouvrait la trouvaille, et l'expose à la lumière. C'est une grande stèle, une baignoire antique du style le plus pur. Le vase, de forme ovoïde, est orné d'adorables ciselures représentant une ronde lascive de satyres et de bacchantes qui tiennent en mains des thyrses et sont coiffées de panoplies et de rascins. Le dieu Pan conduit la danse, au son de la flûte. Le col du vase est orné de mascarons qui sont des masques de satyres; les anses sont formées par deux bacchantes dont le corps est fortement incliné et dont les têtes se joignent. Le métal est irisé et ne ressemble à aucun métal connu. L'antiquaire, numismate érudite, est persécuté au-dessus des mains un vrai trésor, une merveille, que les savants désignent sous le nom de bronze de Carthage, et qui, d'après Strabon, le plus grand amateur de son temps, se vendait déjà à cette époque plusieurs fois son poids d'or. Ses espèces de métaux: l'or, l'argent, le cuivre, le plomb, le fer et l'étain y entrent dans des proportions qu'il a toujours été impossible de déterminer. Ce bronze, d'après les conjectures les plus probables, remonte à l'époque de l'occupation de l'Italie par les légions de César et de Labienus.

On lit de temps en temps qu'un chasseur a été dévoré par un tigre ou dévoré par un éléphant. Nous n'y faisons pas attention et nous croyons que de pareils accidents sont très rares. Souvent même nous répétons tout bas le proverbe: «A bon ventir qui vient de l'étranger, à l'épave les relevés officiels et les conjectures les plus divergentes des Indes britanniques, le chiffre des personnes tuées par les bêtes sauvages ne s'élève pas à moins de « trente-huit mille trois cent dix-huit » pendant les trois dernières années (1868, 1869, 1870). Sur ce nombre offraient de victimes, on en compte 24,664 qui ont succombé à la morsure des crocodiles venimeux. Les autres ont été dévorés par des tigres par des éléphants; 12,534 individus en trois ans—4,184 par an—de pareils chiffres indiquent le nombre et la férocité haineuse des tigres. En effet, ces terribles animaux ont dévoré des villages entiers. Ils enlèvent des hommes en plein jour sur les routes fréquentées. Là où s'élevaient des villages riches et populeux, on ne trouve plus que des ruines. Ailleurs, les cultures deviennent impossibles, car les habitants n'ont plus assez de terre que pour mourir de misère et de faim. Ce fléau n'aillie pas seulement les Indes, mais aussi les côtes de Cochinchine et les côtes de l'Inde, où les tigres, qui sont un fléau sérieux à la colonisation.

Les Anglais affirment, comme on sait, de chasser l'hiver en Norvège. Chaque année, des caravanes entières d'insulaires traversent la mer du Nord et la Botique, débarquant sur la côte scandinave et se livrent à un véritable carnage sur le glacier, qui abonde dans ces parages. Leur passion a pris de telles proportions que les carabiers et les fusils à deux coups ne leur suffisent plus; ils passent à présent avec... des mitrailleuses! Ces instruments, d'une construction particulière, sont plus durs une boîte soigneusement fermée, que deux hommes transportent sur leurs épaules. Arrivées à destination, les mitrailleuses sont installées sur un petit canot amarré dans les eaux de ces églises, si fréquentes en Norvège. Quand un vol de canards sauvages, de mouettes, de perdrix ou d'autres oiseaux qui voguent par milliers, est en vue, et cela arrive à chaque instant dans ces parages, un des chasseurs placé dans l'embarcation fait jouer la mitrailleuse, et le plomb fait de horribles ravages dans les rangs des pauvres volatiles. Cette pratique de la chasse pouvant dépeupler rapidement les forêts les plus réloignées, l'administration a grande envie d'interdire l'emploi des mitrailleuses entre les oiseaux.

(Courrier de San Francisco.)

### Le tunnel sous la Manche.

Vici, d'après le Journal du Havre, quelques renseignements intéressants relatifs au percement du tunnel sous la Manche :

La voie sous-marine sera creusée à un demi-mètre de profondeur au-dessous de l'eau. Les dépenses sont évaluées à 325 millions. Les personnes qui ont visité l'exposition universelle de Paris 1867 ont vu les plans et devis du tunnel sous-marin entre la France et l'Angleterre, de Douvres à Calais. Ce projet va être étudié par un comité anglo-français présidé par lord Grosvenor, et une compagnie s'est constituée.

Des ingénieurs de la nouvelle compagnie, qui a étudié depuis trente ans de quels éléments se composent les passes de Douvres, a publié, avec cartes et plans illustrés, un développement complet du projet actuel, avec une notice des divers plans successivement conçus depuis plusieurs années, et tous abandonnés depuis. Il y est mentionné de certains projets, plus ou moins admissibles, on imagine, que le public connaît suffisamment, mais que la submersion d'un tube dans le fond d'un bocard sous-marin, d'un pont jeté et d'une espèce de passage construit entre deux arches, tous projets reconnus impraticables.

Ce fut en 1838 qu'on acquit la conviction qu'un tunnel sous-marin remplirait les conditions voulues. Aucune information précise, toutefois, n'existait à cet égard. Les recherches s'étendirent du Nordwiche aux plaines de Fierres—distance de 160 milles anglais—et on observa sur toute l'étendue de la zone les formations existantes de terre calcaire blanchâtre.

La pente du lit des passes fut vérifiée et constatée à 1,500 places ou stations diverses, en démontrant une différence apparente, reconnue exacte par l'exploration des éminences sous-marines dues à une courbe à un point de jonction des lignes non inclinées du lit, mais qui laisse à douter si présent si les couches se continuent avec régularité au-dessous des passes. La pente de la couche calcaire vers la mer a été reconnue, en général, être de 2 pieds 3 pouces sur la côte de France, et seulement de 2 pieds 8 pouces sur la côte anglaise.

## CHRONIQUE PARISIENNE

### PROMENADE DE LONGCHAMPS.

Quiconque, contant dans la vieillesse ramassée de la promenade de Longchamps, se rend le vendredi saint aux Champs-Élysées et au bois de Boulogne se prépare une déception. Cette année, la déception a été, s'il est possible, plus complète que jamais. Certes, il y avait des voitures, et ces voitures suivaient le chemin accoutumé, tournant court à l'extrémité du bac inférieur et continuant l'insipide tradition du dix-huitième siècle, mais il y avait plus de voitures de louage et de bouchers en vacances que de voitures de maîtres et d'exhibitions de grands fauves. De bonnes petites bourgeoises curieuses s'étonnaient de ne pas voir « les modes », et en effet, sans deux ou trois toilettes absolument excentriques et qui ne seront jamais la mode, il n'y avait guère la que des gens allant voir s'il y aurait quelque chose, mais se souciant peu d'y rien porter.

La seule constatation qu'on puisse rapporter d'une promenade ainsi manquée, c'est d'avoir constaté avec quelle activité les dégâts dont a souffert cette partie de Paris ont été réparés dans les limites du possible. L'avenue Ullrich est maintenant présentable. Il n'y aura pas d'ombre de longtemps—il n'y en a jamais eu beaucoup—mais il y a des arbres qui ne demandent qu'à reprendre. Immenses plantations de jeunes jets remplissent aussi les vides qui s'étaient ouverts de la porte Dauphine jusqu'aux lacs. Malheureusement, on ne peut reconnaître les chènes séculaires qui faisaient de la mare d'Anteuil autre chose qu'une mare vulgaire. De ce côté, c'est le désert. Quand le bois reverdra et que partout on se demandera comment il était, auparavant et s'il était mieux, il restera encore, et peut-être longtemps, la mare d'Anteuil sans ombre et les villes d'Anteuil toujours en ruines pour nous faire souvenir qu'une ville de guerre n'a pas le droit d'avoir des promenades sous ses murs et que ses murs n'ont-ils pas des maisons.

### RÉCEPTIONS À L'ÉLYSÉE.

On lit dans le Temps du 17 avril :

Les réceptions de l'Élysée se sont alors par un véritable bouquet d'artifice : la diplomatie, l'armée éclairée et coloraient de leurs uniformes variées, de leurs rubans et de leurs plaques le fond toujours sinistre des habits noirs, beaucoup de jeunes femmes et des plus jolies. On a fort remarqué une belle et grande personne blonde et jeune, avec une robe de chambre noire à fines crêpes aux basques, aux poignets et aux épaules d'une dentelle blanche; elle était au bras du général Vinoy. Les types étrangers étaient parfois charmants : l'Italien blanc avec des cheveux noirs et ses grands yeux doux et vifs, l'Espagnol aux traits plus arrêtés, à la chevelure de jais, au regard profond et pénétrant; l'Anglais blonde et rose, grande et svelte, un petit air rutilant, cette variété dans cette grille avait de quoi occuper et retair les plus déterminés des hommes dits sérieux. Le docteur dit au reste que la meilleure humeur et le goût le plus parfait n'ont cessé de présider à cette petite fête.

Je me faisais hier, en circulant ou plutôt en stationnant dans les salons de l'Élysée, cette réflexion : voilà un gouvernement, un homme qui est tous les jours attaqué, contesté, battu en brèche par les gens dont il décourage les espérances; ceux mêmes qui l'ont élevé craignent qu'il ne se fortifie; il apparaît à beaucoup comme un pis-aller, et presque tous l'accusent d'être le cause du provisoire, alors qu'il en est au contraire le résultat. Eh bien, qu'on me dise si le gouvernement le plus défectueux qu'on puisse imaginer aurait capable de réunir autour de lui, par la seule force de sa loyauté et de son désintéressement, tant d'opinions contradictoires; qui usent, comme lui, ouvrir toutes grandes les portes d'un palais et y convier tout le monde sans distinction. On entre comme dans un moulin, et pourtant les choses se passent le plus dignement du monde; la bienveillance est toujours observée, et la réserve délicate de la population parisienne a été telle jusqu'ici, qu'on a pu la trouver excessive.

Quoi qu'il en soit, l'assistance paraissait hier enchantée d'élégance et de la fête : M. Thiers, toujours vif, saluait et causait avec son éloquence ordinaire; M<sup>re</sup> Thiers, par la simplicité de son accueil, mettait tout de suite les nouvelles arrivantes à leur aise.

C'est, paraît-il, le nonce du pape qui a offert son bras à M<sup>re</sup> Thiers pour passer de la salle à manger dans les salons de réception; le prelat était plein de cette gaie onctuosité qui va si bien avec la sottise violette des monarques. M. Guizot paraissait heureux des succès de son ancien rival : il a longtemps causé avec M. Jules Simon. Le marquis de Mac-Mahon était très entouré; sa haute et belle stature se détachait superbement au milieu d'un groupe de généraux et d'hommes d'État. Le prince de Joinville n'est resté qu'un instant. M. Washburne est resté avec toute son ambassade masculine et féminine jusqu'à une heure avancée.

Un des incidents les plus intéressants de cette soirée a été l'entrée de l'ambassadeur de Perse avec une jeune femme en costume d'arabe, robe de satin bleu à fleurs blanches, petite toque en forme de galette avec un grand voile blanc tombant au-dessous de la taille. On s'est tellement pressé sur le passage de cette jeune beauté asiatique que jo n'ai pu approcher ses traits, mais je suppose que l'ambassadeur de Perse a eu tous les moyens de faire un choix convenable, et je n'hésite pas à rendre hommage, de confiance, à son parfait discernement.

## r-20/07/1872